

« kit conseiller » du FIP ODYSSÉE PME CROISSANCE N°7 Société de Gestion ODYSSÉE VENTURE

DOCUMENT STRICTEMENT INTERNE, DESTINE AUX CONSEILLERS







- 01 Présentation de la Société de gestion ODYSSÉE VENTURE
- O2 Caractéristiques du FIP ODYSSÉE PME CROISSANCE N°7 et cible de clientèle
- Mode opératoire du parcours conseil
- O4 Pour aller plus loin

O 1 PRESENTATION DE LA SOCIETE DE GESTION ODYSSÉE VENTURE



Informations relatives à la Société de gestion ODYSSÉE VENTURE

- Une société de gestion indépendante, détenue à 100% par son équipe de gestion ;
- Création en 1999 par ses 2 gérants-fondateurs ;
- 205M€ d'encours sous gestion (dont 16% d'encours détenus par les clients des réseaux BP et CE) ;
- Concentration des investisseurs sur le seul territoire français ;
- 11 collaborateurs, dont 8 investisseurs;
- 1 expertise centrée sur l'accompagnement des PME de croissance, technologiques ou non;
- 170 entreprises accompagnées ;
- Plus de 100 cessions ;
- 6 introductions en bourse;
- Tout le reporting est disponible sur www.odysseeventure.com
- Mathieu BOILLET, 01 71 18 11 51, <u>boillet@odysseeventure.com</u>, Président-Fondateur

Données arrêtées au 31/12/2021



BTP / DEVELOPEMENT EN RÉGIONS

Activité :

Construction modulaire en bois pour l'habitat et l'enseignement

Thèse d'investissement :

Une tendance sociétale lourde (construction bas carbone) et un vaste marché

- Une maîtrise des coûts et des délais pour les promoteurs et bailleurs sociaux
- Des chantiers rapides avec peu d'impact pour l'environnement et le voisinage
- 80% du travail en atelier, au sec dans les meilleures conditions de travail







LOGICIEL / DEVELOPEMENT INTERNATIONAL

Activité :

La détection automatique des vols en temps réel pour les commerçants

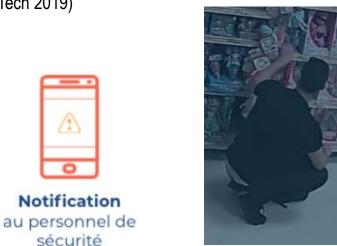
Thèse d'investissement :

Un outil universel pour un développement international

En Europe : 49 Md€/an de démarque inconnue (soit environ 2,1% du Chiffre d'affaires des enseignes) et 15 Md€/an investis dans la sécurité (source : Crime & Tech 2019)

- L'intelligence artificielle au service de la sécurité
- Le respect des règles européennes (RGPD)







Veesi@n



SERVICES B to C / DEVELOPEMENT EN RÉGIONS

O Activité :

Restauration italienne fast-casual

Luppomimo

Thèse d'investissement :

Une croissance forte en France grâce aux réseaux sociaux

- Ouverture de 2 restaurants et 3 dark-kitchens en moins de 7 mois (et en pleine période de confinement)
- La restauration italienne est un des marchés les plus larges de la RHF (Restauration Hors Foyer)
- Une complémentarité managériale entre la gestion des réseaux sociaux et l'efficacité opérationnelle en salle et en cuisine













SERVICES B to B / CROISSANCE EXTERNE EN RÉGIONS

O Activité :

Intégrateur de solutions de gestion d'entreprise



Thèse d'investissement :

Une croissance organique et externe pour mailler les territoires

- Des compétences variées réunies autour d'éditeurs de logiciels ciblés (ERP, SIRH, CRM, TMA)
- Plus de **350** clients, grands comptes, ETI et PME
- Déjà **4** agences en France, et une croissance externe pour ouvrir d'autres territoires













SANTÉ / RUPTURE TECHNOLOGIQUE

O Activité :

Délivrance automatique d'insuline (« pancréas artificiel ») par intelligence artificielle

Thèse d'investissement :

Un premier produit en phase de déploiement en Europe

- Déjà plusieurs **milliers** de patients diabétiques équipés en quelques mois
- 425 millions de diabétiques dans le monde
- Un accord de remboursement en France et des partenariats en Europe (Roche), avant une entrée sur le marché américain en 2023





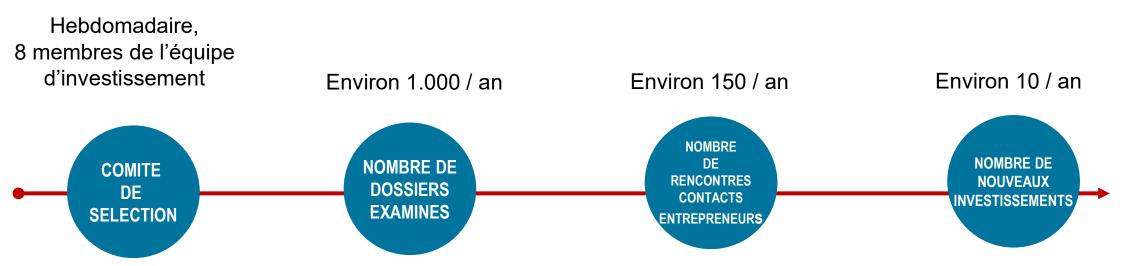


TOUT INVESTISSEMENT EST SOUMIS A UN RISQUE DE DEFAILLANCE ET DE LIQUIDITE

diabeloop



Processus de sélection des dossiers à financer



Efficacité = réunions fréquentes et régulières + concentration sur un nombre limité de dossiers

02 CARACTERISTIQUES DU FIP ET CIBLE DE CLIENTELE

Caractéristiques du FIP odyssée PME CROISSANCE N°7(1/2)

GENERALITES	☐ Code ISIN : FR001400B777			
	□ Date agrément AMF : 19/07/2022			
	□ Commercialisation exclusive dans le Groupe BPCE : non			
	☐ Objectif et politique du fonds : accompagnement de PME de croissance en régions			
CLASSIFICATION SFDR	☐ Article 6			
CONDITIONS DE COMMERCIALISATION	☐ Période de fin de commercialisation (date et heure-limite) : 30/12/2022 (12h)			
	□ Valeur nominale : 1.000€			
	☐ Montant (ou nombre de parts) minimal de souscription : 3.000€			
	□ Politique de remboursement partiel à partir de la 6ème année : Distribution obligatoire au 7ème anniversaire de la trésorerie disponible			
MODE DE DETENTION DES PARTS (uniquement en CTO)	□ CTO simple (1 seul titulaire)			
en croj	☐ CTO joint entre époux ou partenaires de PACS (soumis à imposition commune)			
PRINCIPAUX RISQUES (pour la liste exhaustive, se référer à la rubrique « profil de risque » du Règlement)	☐ Risque de perte en capital			
	□ Risque de liquidité			
	Risque de valorisation			

Caractéristiques du FIP odyssée PME CROISSANCE N°7(2/2)

FRAIS ET COMMISSIONS (non négociables)	□ % droits d'entrée intégralement rétrocédés aux distributeurs : 5% maximum			
	□ % de frais de gestion récurrents * supporté par les clients : 3,21% / an			
	□ % de frais de gestion rétrocédé aux distributeurs * : 1%			
	☐ Autres frais (le cas échéant) : 0,12% (frais de transaction)			
FISCALITE (dépend de la situation individuelle du client et de sa durée de détention)	□ Durée du placement minimum ** : 7 ans			
	□ Possibilité de prorogation de l'échéance du FCPI/FIP : oui, + 2 ans			
	☐ Périodicité de valorisation : mensuelle			
	□ % d'investissement dans les produits autorisés : 90%			
	☐ Taux de l'avantage fiscal à l'entrée *** : 22,5%			
	☐ Fiscalité à l'échéance du FCPI/FIP : exonération à l'IR des plus values réalisées (et pas de compensation avec les moins values réalisées par ailleurs) / application des prélèvements sociaux			
SRRI	□ SRRI = 7 (à risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé)			
MODALITES DE PAIEMENT	□ Date du prélèvement : fin de mois			

^{*} Aucun frais n'est facturé aux sociétés cibles. Ces frais de gestion récurrents et non récurrents globalisés sur la durée de vie du FCPI/FIP ne dépasseront pas 30% des souscriptions.

^{**} sauf cas de déblocage anticipé : licenciement, invalidité ou décès de l'un ou l'autre des titulaires du CTO

^{***} dans la limite du plafond légal de 10 000 € et à condition de conserver les parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant la commercialisation



Cible de clientèle du fip odyssée pme croissance n°7

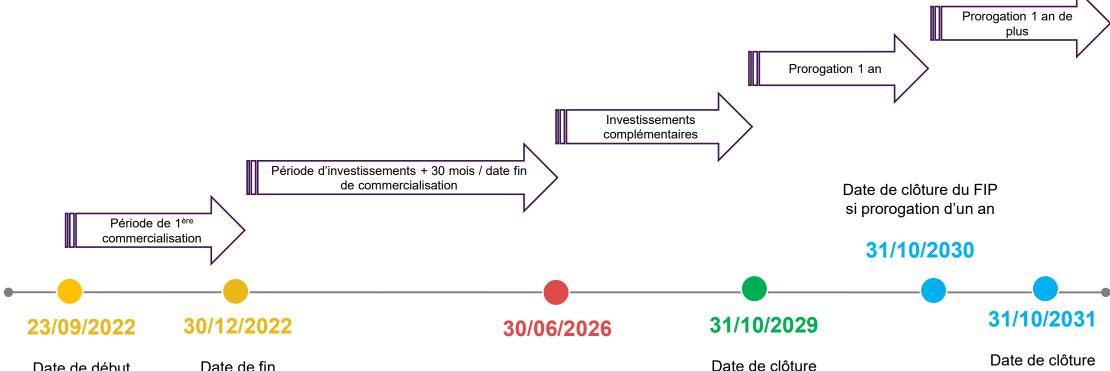
CLIENTELE CIBLE (uniquement personnes physiques)	 Haut de gamme / aisée Gestion privée Banque Privée 			
CONNAISSANCE & EXPERIENCE DU CLIENT (QCF)	■ À partir de C1 (débutant)			
PROFIL DE RISQUE DU CLIENT (QR)	■ À partir de R3 (dynamique)			
OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DU CLIENT	Optimiser mon imposition			
DUREE D'INVESTISSEMENT	■ De 7 années minimum à 9 années maximum			
CANAL DE DISTRIBUTION DU PRODUIT	Vente avec entretien conseil en face à face			
ELIGIBLE A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE	• NON			

Rappel : si le client déroge à son QR : il faut que le client coche dans le parcours conseil épargne : « J'accepte de souscrire à ce(s) produit(s) de défiscalisation même si ceux-ci présentent un risque supérieur à mon profil (QR), dans la mesure où le projet concerné répond à mon besoin et que j'en comprends et accepte le risque ».



Calendrier du FIP ODYSSÉE PME CROISSANCE N°7

FIP d'une durée de vie de 7 ans prorogeables 2 fois 1 an



Date de clôture

Du FIP (sauf prorogation)

maximum du FIP si prorogation de deux ans

Date de fin Date de début de la 1ère de commercialisation commercialisation. (Fin des souscriptions

le 31/12/2023)

03 MODE OPERATOIRE DU PARCOURS DE VENTE

Périmètre de produits concernés : FIP/FCPI - SOFICA - SCPI de défiscalisation dite PINEL

Processus à respecter par le conseiller

Etape 0 – Identification origine rencontre avec le client

 Identifier si la rencontre est issue du démarchage ou non



Sur le poste de travail MYSIS,

- Identifier le besoin du client
- Mise à jour de la situation financière et patrimoniale du client

Etape 2 – Définition du profil investisseur du client

Sur le poste de travail MYSIS,

- Compléter et mettre à jour, avec le client, le questionnaire de connaissances financières du client (QCF) puis lui faire signer
- Compléter et mettre à jour, avec le client, le questionnaire de risques du client (QR) puis lui faire signer
- Enregistrer le profil investisseur du client

- ✓ Identifier en amont de la rencontre avec le client si celle-ci est liée à une démarche commerciale du conseiller
- ✓ Qualifier en démarchage/non démarchage (1)
- ✓ Identifier le besoin du client après la mise à jour des données clients (nom, prénom, adresse, date/lieu de naissance, profession, situation matrimoniale ...)
- ✓ Pour appréhender la situation fiscale du client, la bonne pratique serait de récupérer également son dernier avis d'imposition (2)
- ✓ Mettre à jour la situation personnelle du client (financière, patrimoniale et familiale en récupérant les éléments de revenus et de charges annuelles ainsi que l'épargne détenue au sein de l'établissement)
- ✓ Vérifier au préalable si le QCF/QR du client est à jour (moins de 2 ans) et signé. Dans le cas contraire, compléter avec le client, puis, lui faire signer le QCF/QR via les outils SI à disposition (ou inviter le client à réaliser le QCF/QR en ligne. De fait, le QCF/QR en ligne est réputé signé par le client).
- ✓ Si un nouveau QCF/ QR est réalisé par le conseiller, remettre, au client, un exemplaire signé des résultats du QCF/ QR.
- ✓ En cas de CTO joint (pour un même foyer fiscal) :
 - le QCF/QR doit être complété et à jour pour les 2 titulaires.
 - Le conseil de la banque doit être réalisé par rapport au client ayant le profil QCF le moins disant.
- (1) Le démarchage bancaire ou financier est défini dans l'article L.341-1 du CMF
- (2) l'avis d'imposition <u>n'est pas un document obligatoire</u> et son absence ne pourra empêcher la souscription de produits par le client



Périmètre de produits concernés : FIP/FCPI - SOFICA - SCPI de défiscalisation dite PINEL

Etape 3 – Formalisation du conseil, du choix client et signature

 Compléter et faire signer au client le document en mode pdf dynamique « Conseil de la banque au titre d'un investissement en produits permettant de réduire votre charge fiscale » en veillant à ce que toutes les coches (1) soient bien complétées.



Le document « conseil de la banque » doit être impérativement signé par le client, le conjoint le cas échéant et le conseiller.



Le document « conseil de la banque » n'est valide que 30 jours à compter de la date de signature ; à défaut, il devra être refait avec le client.

Etape 3 bis - Client 80 ans et plus

 Le cas échéant, compléter la fiche dédiée client 80 ans et plus

Etape 4 – Signature des BS

 Compléter et faire signer le/les Bulletin(s) de souscription dédié(s) à chaque produit



Le bulletin de souscription doit être impérativement signé par le client, le conjoint le cas échéant et le conseiller.

Processus à respecter par le conseiller

- Renseigner la situation du client et de son conjoint le cas échéant, les éléments relatifs aux revenus et charges, épargne, profil client, situation fiscale et besoins du client
- ✓ Présenter et matérialiser (code valeur et nom du produit) sur le document « conseil » la (ou les) offre(s) disponible(s) dans l'établissement
- ✓ S'assurer que la proposition indiquée dans le document de « conseil » est en phase avec le niveau de Compétences Financières, l'objectif d'investissement (optimiser mon imposition), l'horizon de placement, la segmentation client et en cohérence avec la surface financière du client
- ✓ En cas de choix différent de la part du client, matérialiser par une coche « Je n'accepte pas la proposition de l'établissement mais je décide de souscrire un autre produit de mon choix même si celui-ci n'est pas adapté à mon profil investisseur et que mon conseiller m'ait mis en garde »
- ✓ Assurer la remise des documents spécifiques en fonction du produit proposé et du conseil apporté :



- ✓ Lors de la formalisation du conseil, contrôler l'âge du souscripteur.
- ✓ Si le client a 80 ans ou plus, faire compléter et signer la fiche spécifique 80 ans et plus
- ✓ Compléter le bulletin de souscription en cohérence avec le(s) choix retenu(s) par le client
- ✓ S'assurer que le client a signé le bulletin de souscription de chaque produit retenu lors du conseil.
- ✓ Veiller à ce que le client précise s'il a été démarché ou non. En cas de démarchage, veiller au respect du délai de 3 jours ouvrés entre la date de démarchage et la date de signature du bulletin de souscription

pour information : le/les bulletin(s) de souscription papier reprenne(nt) les éléments sur les frais ex ante

1 Dans la rubrique « signature » du « conseil de la banque » il est obligatoire de cocher la case représentative du choix du client (1 seul choix possible).

2 CRT = compte rendu de transmission issu de l'outil Platine d'EuroTitres



Périmètre de produits concernés : FIP/FCPI - SOFICA - SCPI de défiscalisation dite PINEL

Passage de l'ordre par le conseiller (ou son back-office) ou par EuroTitres

Etape 5 - Souscription des produits

 Cas n° 1 : Passer les ordres dans l'outil Platine (conseiller)

OU

 Cas n° 2 : Transmettre l'ordre au back-office de l'établissement pour saisie dans l'outil Platine

OU

 Cas n° 3 : Transmettre à EuroTitres la demande de souscription pour saisie (Topaze : en cas de délégation de la prestation)

Retenir le cas concerné en fonction du choix de l'établissement

Cas n° 1 : Lorsque l'ordre est saisi par le conseiller :

- ✓ Lors de la saisie de l'ordre, veiller à cocher la case correspondante au document « conseil de la banque »
- ✓ Lors de la saisie de l'ordre, veiller à sélectionner le contexte « Ordre <u>conseillé</u> » lorsque :
 - la mention du « conseil de la banque » « J'accepte la proposition de l'établissement et confirme mon choix de réaliser le(s) opérations(s) » préconisée(s) aujourd'hui » est cochée
 - La mention du « conseil de la banque » « J'accepte la proposition de l'établissement et confirme mon choix de souscrire à ce(s) produit(s) permettant de réduire la charge de l'impôt sur le revenu même si ceux-ci présentent un risque supérieur à mon profil (Questionnaire de Risques), dans la mesure où le projet concerné répond à mon besoin et que j'en comprends et accepte le risque » est cochée
- ✓ Lors de la saisie de l'ordre, veiller à sélectionner le contexte « Ordre <u>déconseillé</u> » lorsque la mention du conseil de la banque «Je n'accepte pas la proposition de l'établissement mais je décide de souscrire un autre produit de mon choix même si celui-ci n'est pas adapté à mon profil investisseur et que mon conseiller m'ait mis en garde » est cochée
- ✓ Le document « Compte-rendu de transmission » généré automatiquement par l'outil Platine durant la phase de passage d'ordre devra être signé par le client, archivé dans MYSIS et lui être remis.

Cas n° 2 : Lorsque la demande de souscription est transmise par le conseiller au Back-Office de son établissement pour saisie :

- Lors de la saisie de l'ordre, veiller à cocher la case correspondante au document « conseil de la banque »
- ✓ Lors de la saisie de l'ordre, veiller à sélectionner le contexte « Ordre conseillé » lorsque :
 - la mention du « conseil de la banque » « J'accepte la proposition de l'établissement et confirme mon choix de réaliser le(s) opérations(s) » préconisée(s) aujourd'hui » est cochée

ou

- la mention du « conseil de la banque » « J'accepte la proposition de l'établissement et confirme mon choix de souscrire à ce(s) produit(s) permettant de réduire la charge de l'impôt sur le revenu même si ceux-ci présentent un risque supérieur à mon profil (Questionnaire de Risques), dans la mesure où le projet concerné répond à mon besoin et que j'en comprends et accepte le risque » est cochée
- ✓ Lors de la saisie de l'ordre, veiller à sélectionner le contexte **« Ordre <u>déconseillé</u> »** lorsque la mention du conseil de la banque **«**Je n'accepte pas la proposition de l'établissement mais je décide de souscrire un autre produit de mon choix même si celui-ci n'est pas adapté à mon profil investisseur et que mon conseiller m'ait mis en garde » est cochée
- ✓ Le document nommé « Compte-rendu de transmission » généré automatiquement par l'outil Platine durant la phase de passage d'ordre ne pourra ni être remis au client ni être signé.
- ✓ Toutefois, il est recommandé d'archiver le document « Compte-rendu de transmission » dans le SI.

Cas n° 3 : Lorsque la demande de souscription est transmise par le conseiller à EuroTitres (dans le cas de prestation Topaze) pour saisie :

- Transmettre, via le workflow Topaze (EuroTitres), le document « Conseil de la banque », le(s) Bulletin(s) de Souscription dédié(s) au(x) produit(s), le QCF/QR et la fiche spécifique 80 ans le cas échéant.. En cas d'anomalie, l'instruction est rejetée via le workflow et signifiée automatiquement au demandeur (copie boîte générique de l'Agence)
 - * Il doit y avoir dans le workflow Topaze autant de dossiers que de produits souscrits (si un même client souscrit deux produits différents, il doit y avoir 2 dossiers dans le Workflow Topaze)
- ✓ La saisie est faite par Euro Titres dans l'outil Platine conformément aux précisions apportées sur les cas n° 1et n° 2 quant au contexte de l'ordre (conseillé/déconseillé).
- Le document « Compte-rendu de transmission » est consultable pendant 4 mois dans Platine
- Un reporting (extraction du carnet d'ordres) est transmis toutes les semaines aux correspondants Titres des établissements (interlocuteur privilégié dans le cadre de la prestation Topaze).
- A la fin de la campagne de la commercialisation, un reporting global est envoyé par EuroTltres aux correspondants Titres des établissements.



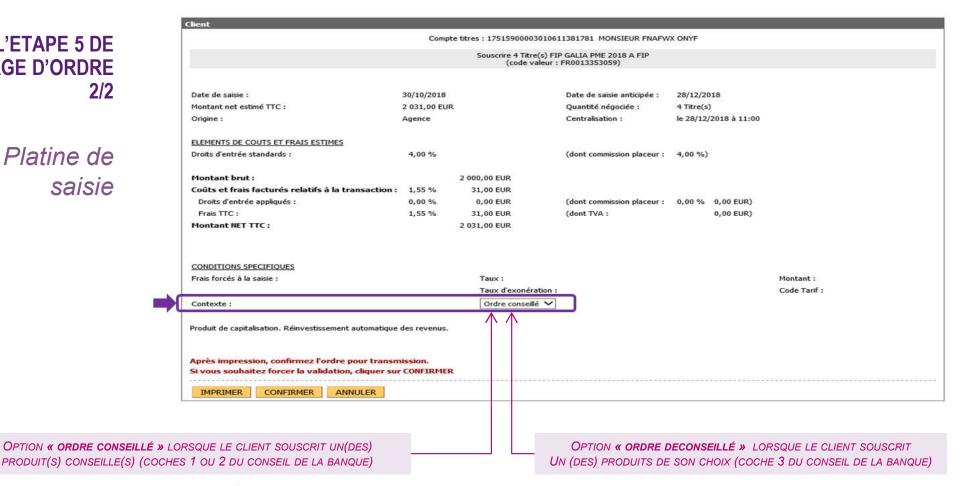
Périmètre de produits concernés : FIP/FCPI - SOFICA - SCPI de défiscalisation dite PINEL s Utiles **FOCUS SUR L'ETAPE 5 DE** Rechercher **PASSAGE D'ORDRE DEVOIR DE CONSEIL v2.14.1911.146** 1/2 ■ Passage d'opération sur le compte titres n° 30781130604 Que souhaitez-vous faire : O Vous n'avez pas de parcours accompagné valide. Veuillez en réaliser un. Choix de l'option Passer une opération hors parcours accompagné ou passer une opération dans le cadre d'un parcours de défiscalisation pour l'arrivée dans **Platine** SÉLECTIONNER L'OPTION « PASSER UNE OPÉRATION HORS PARCOURS ACCOMPAGNÉ OU PASSER UNE OPÉRATION DANS LE CADRE D'UN PARCOURS DE DÉFISCALISATION » Terminer Application banc.



Périmètre de produits concernés : FIP/FCPI - SOFICA - SCPI de défiscalisation dite PINEL

FOCUS SUR L'ETAPE 5 DE PASSAGE D'ORDRE 2/2

> Ecran Platine de saisie





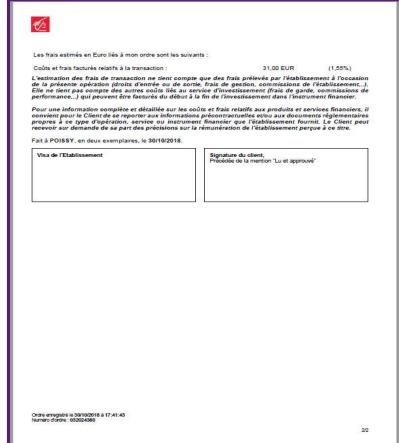
AUCUN ORDRE NE DOIT AVOIR UN CONTEXTE : A L'INITIATIVE DU CLIENT



Périmètre de produits concernés : FIP/FCPI - SOFICA - SCPI de défiscalisation dite PINEL

COMPTE-RENDU DE TRANSMISSION <u>A ARCHIVER</u> DANS LE SI DISTRIBUTEUR





A noter:

pour l'exemple ci-dessus issu de l'environnement de test, un forçage de la couverture espèces a été effectué et l'ordre souscrit ne correspond pas au profil du client, ce qui explique la restitution de certaines mentions

Par ailleurs, pour cette valeur en qualification, les frais indirects ne sont pas alimentés ce qui explique les frais ex-ante restitués



Périmètre de produits concernés : FIP/FCPI - SOFICA - SCPI de défiscalisation dite PINEL

Etape 6 - Archivage par le conseiller

- Archiver numériquement les documents
- Tracer les échanges

Mise à disposition des documents pour saisie et/ou contrôles par EuroTitres

✓ Pour le conseiller : Assurer systématiquement un archivage et une traçabilité de l'ensemble des documents signés par le client : « Conseil de la banque » , Bulletin(s) de souscription(s), résultat du QCF/QR (hors QCF/QR en ligne) et de la fiche 80 ans le cas échéant, dans le classeur/dossier client.

NB: Il convient d'assurer une homogénéité dans l'archivage dans chacun des réseaux.

Les documents dédiés à la défiscalisation devront être archivés comme suit :



Classeur Client - rubrique Connaissance Client

- QCF/QR
- Fiche 80 ans

Classeur Client / Rubrique Connaissance Client / Sous-rubrique Conseil Epargne conseil banque

- Conseil de la banque

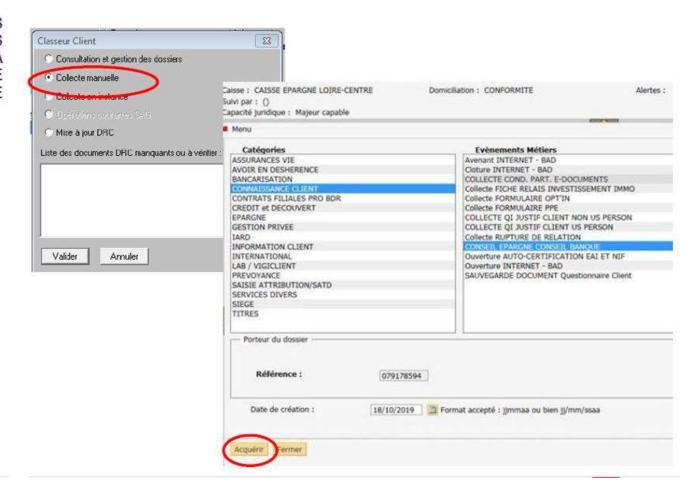
Classeur Client – rubrique Titres

- Bulletins de souscription



Périmètre de produits concernés : FIP/FCPI - SOFICA - SCPI de défiscalisation dite PINEL

NUMERISATION DES DOCUMENTS EN COLLECTE MANUELLE DANS LE CLASSEUR CLIENT DANS LA RUBRIQUE CONSEIL ÉPARGNE CONSEIL BANQUE







04 POUR ALLER PLUS LOIN



Une équipe d'investissement solide :

5 associés

Mathieu BOILLET (57 ans, Sciences Po- Paris Sorbonne), 23 ans chez ODYSSEE VENTURE
Sébastien SASSOLAS (55 ans, Ingénieur-IAE), 23 ans chez ODYSSEE VENTURE
Julien ANDRIEUX (45 ans, Sup Télécom-INSEAD), 16 ans chez ODYSSEE VENTURE
Florent VIOLETTE (35 ans, Audencia), 11 ans chez ODYSSEE VENTURE
Alexandre SCHANNE (28 ans, ESCP), 5 ans chez ODYSSEE VENTURE
+ 3 investisseurs juniors

+ 3 collaborateurs au support (senior : Thierry BLAZY + 2 juniors)

Distributions et VL des fonds (31/12/2021)

				_		
Libellé du Fonds	Valeur initiale	Millésime	VL	Distributions	VL + Distributions	Performance hors réduction d'impôt
Capital Proximité	1 000 €	2005	Liquidé	2 030,31 €	2 030,31 €	+103,03%
Boursinnovation 2	1 000 €	2006	Liquidé	1 239,98 €	1 239,98 €	+24,00%
ODYSSEE Innovation	1 000 €	2007	Liquidé	1 508,35 €	1 508,35 €	+50,84%
UFF Innovation 6	1 000 €	2007	Liquidé	1 365,35 €	1 365,35 €	+36,54%
Cap Innovation 2007	1 000 €	2007	Liquidé	1 871,00 €	1 871,00 €	+87,10%
Capital Proximité 2	1 000 €	2007	Liquidé	1 803,84 €	1 803,84 €	+80,38%
ODYSSEE Proximité	1 000 €	2007	Liquidé	1 677,02 €	1 677,02 €	+67,70%
ODYSSEE Innovation 2	1 000 €	2009	Liquidé	2 255,23 €	2 255,23 €	+125,52%
Boursinnovation 3	1 000 €	2009	Liquidé	2 129,82 €	2 129,82 €	+112,98%
ODYSSEE Proximité 2	1 000 €	2010	Liquidé	3 172,42 €	3 172,42 €	+217,24%
ODYSSEE Capital	1 000 €	2011	Liquidé	1 699,11€	1 699,11€	+69,91%
ODYSSEE Convertibles & Actions	1 000 €	2012	233,83 €	1 300,00 €	1 533,83€	+53,38%
ODYSSEE Convertibles & Actions 2	1 000 €	2013	832,99€	1 670,00 €	2 502,99 €	+150,30%
ODYSSEE Rendement part A1	1 000 €	2013	Liquidé	3 091,90 €	3 091,90 €	+209,19%
ODYSSEE Rendement part A2	1 000 €	2013	Liquidé	3 120,39 €	3 120,39 €	+212,04%
ODYSSEE Convertibles & Actions 3	1 000 €	2014	531,42 €	700,00 €	1 231,42 €	+23,14%
ODYSSEE PME Croissance	1 000 €	2014	526,49 €	750,00 €	1 276,49 €	+27,65%
UFF Multicroissance	1 000 €	2014	908,04 €	400,00€	1 308,04 €	+30,80%
ODYSSEE PME Croissance 2	1 000 €	2015	1 027,29 €	-	1 027,29 €	+2,73%
ODYSSEE Convertibles & Actions N°4	1 000 €	2015	1 302,99 €	-	1 302,99 €	+30,30%
UFF Multicroissance N°2	1 000 €	2016	1 207,74 €	-	1 207,74 €	+20,77%
ODYSSEE PME Croissance N°3	1 000 €	2016	1 077,66 €	-	1 077,66 €	+7,77%
UFF France Croissance	1 000 €	2017	799,37 €	-	799,37 €	-20,06%
ODYSSEE PME Croissance N°4	1 000 €	2017	790,46 €	-	790,46 €	-20,95%
ODYSSEE Rendement N°2 part A1	1 000 €	2018	981,29 €	-	981,29 €	-1,87%
ODYSSEE Rendement N°2 part A2	1 000 €	2018	993,82 €	-	993,82 €	-0,62%
ODYSSEE PME Croissance N°5	1 000 €	2019	917,24 €	-	917,24 €	-8,28%
ODYSSEE Actions part A1	1 000 €	2020	964,51 €	-	964,51 €	-3,55%
ODYSSEE Actions part A2	1 000 €	2020	960,69 €	-	960,69 €	-3,93%
ODYSSEE PME Croissance N°6	1 000 €	2020	961,90 €	-	961,90 €	-3,81%

^{1.} les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. 2. Les fonds les plus récents présentent des évolutions négatives : leur portefeuille de participations est en cours de constitution et ne dégage pas encore de produits, alors que ces fonds supportent des charges. 3. La valeur liquidative des fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds, et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leurs valeurs.



Tableau des TFAM (Taux de frais annuels moyens)

COUTS ET FRAIS LIES AU SERVICE D'INVESTISSEMENT ET A L'INSTRUMENT FINANCIER

Les frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir

FRAIS LIES AU SERVICE D'INVESTISSEMENT

FRAIS UNIQUES

Néant

FRAIS RECURRENTS

Néant

FRAIS LIES A LA TRANSACTION

5 % MAXIMUM, SOIT 500 € MAXIMUM

DONT RETROCESSION VERSEE A VOTRE ETABLISSEMENT FINANCIER

5 %, SOIT 500 €

FRAIS ACCESSOIRES

D'éventuels droits de garde sont facturés pour la détention de ce produit. La tarification associée à ces droits de garde est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement financier.

FRAIS LIES A L'INSTRUMENT FINANCIER

FRAIS UNIQUES

FRAIS RECURRENTS ANNUELS MOYENS SUR 10 ANS

3,21% (dont 3,06% de FDG direct, 0,11% de frais de constitution et 0,04% de FG indirects)

DONT RETROCESSION VERSEE A VOTRE ETABLISSEMENT FINANCIER 1%

PAR ANNEE

FRAIS LIES A LA TRANSACTION

0,12%

FRAIS ACCESSOIRES





PARTENAIRE PREMIUM

